

VILLE DE LA MURE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Du 1^{er} Mai 1892

Le Maire de La Mure à ses Administrés.

CITOYENS.

M. le Conseiller Général Tagnard vient de faire distribuer une brochure sur mon Administration et celle du Conseil, Cette publication, arrivée à la dernière heure, ne peut être réfutée par écrit. Le temps manque. C'est donc bien une *manœuvre de la dernière heure* pour surprendre la bonne foi, c'est-à-dire pour tromper les Electeurs.

Cet ancien Maire, qui n'a jamais rendu aucun compte de son Administration, qui a fait perdre plus de 100,000 fr. à la Ville en 1883, se permet de rendre compte de l'Administration des autres. Nous dirons de quelle façon il a opéré, ce soir, en séance du Conseil.

M. le Conseiller général (à 100 voix de majorité dans le canton) et qui a déjà fait tant de mal à La Mure, se permet de *falsifier* les chiffres des comptes communaux pour le besoin de *tromper* l'opinion publique, et il fait cette opération à un moment tardif afin que nous ne puissions répondre.

Nous déclarons hautement que les chiffres de M. Tagnard **sont faux**, qu'ils ne méritent que dédains et mépris.

Nous mettons en demeure M. le Conseiller général Tagnard de venir ce soir, samedi, à la réunion publique qui aura lieu après la séance du Conseil, pour soutenir, avec pièces en main, devant ses anciens Collègues du Conseil et devant les Electeurs, les chiffres fournis par lui, et par nous qualifiés de **faux**. — Et ce qualificatif sera justifié par nous, avec *pièces authentiques* à l'appui, au cours de la séance du Conseil

Si M. Tagnard ne se rend pas à cette mise en demeure, le jugement sera **promptement** rendu par l'opinion publique.

Et si M. Tagnard peut prouver l'exactitude de tous les chiffres produits par lui dans son pamphlet, le Maire Chion-Ducollet, pas riche assurément, offre de verser immédiatement 1000 fr. pour les pauvres. Et si M. Tagnard est confondu et convaincu de mensonge, qu'il s'engage, pour sa pénitence, à verser les 1000 fr. pour les pauvres, au lieu et place du Maire calomnié.

Retenez bien, Electeurs, que la main du « Cléricalisme » s'agite plus fort qu'au 16 mai 1877, pour l'élection de dimanche. « Qui veut la fin, veut les moyens, » a écrit le R. P. Escobard de la Cie de Jésus. C'est bien cette maxime immorale qui est mise en pratique à La Mure, pour livrer le pouvoir aux Cléricaux.

Les menées ténébreuses de la coalition et la brochure mensongère de M. Tagnard sont percées à jour, et seuls les aveugles de naissance n'y verront pas clair.

M. le Conseiller général Tagnard nous dira aussi pourquoi *il cache* si prudemment la liste des candidats qu'il patronne et leur programme? Ce programme sera-t-il celui des Retrempés de 1885, ou celui des Evêques en révolte contre la République?

Nous avons le devoir de dire au corps électoral et à tous les contribuables :

Défiez-vous des menteurs! des faussaires! du cléricalisme! car ils ont intérêt à vous tromper.

Et surtout, comme le disait M. Grévy, lors du 16 mai « Ne soyez ni dupes, ni complices!

Donc, à ce soir, à 7 heures et demie, pour notre justification et pour entendre la soutenance de ses chiffres et de ses allégations par M. Tagnard qui, par un reste de pudeur, doit comparaître devant ses victimes (Conseillers, Electeurs et Contribuables), et couvrir le défi de 1000 fr. que nous lui portons en faveur des pauvres.

La Mure, le 30 avril 1892.

Le Maire,

CHION-DUCOLLET.